



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

République démocratique du Congo

Question écrite n° 83325

Texte de la question

M. Jean-Michel Boucheron attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation en République démocratique du Congo. Alors que ce pays tente de s'engager vers la paix après avoir traversé une guerre civile sanglante, il doit faire face à de nombreuses difficultés, notamment en ce qui concerne la reconstruction de ses infrastructures : hôpitaux, écoles, usines, réseau ferroviaires... Le financement de l'aide humanitaire en RDC est loin de satisfaire les besoins de ce pays dévasté. Il lui demande donc quelles mesures le gouvernement envisage de prendre pour renforcer l'efficacité de l'aide humanitaire et au développement consacrée à la RDC. Il souhaite également savoir quelles mesures le Gouvernement compte prendre en faveur de l'aboutissement du processus démocratique en RDC.

Texte de la réponse

La France mène, depuis plusieurs années, en étroite concertation avec ses partenaires internationaux, une action résolue pour soutenir le processus de sortie de crise en République démocratique du Congo (RDC) et consolider la paix et la démocratie dans ce pays meurtri par de nombreuses années de guerre. L'année 2009 a marqué un tournant dans la région des grands lacs africains, à la suite de la restauration des relations diplomatiques entre la RDC et ses voisins, ennemis d'hier, que sont le Rwanda et l'Ouganda. À la faveur de cette nouvelle donne régionale, plusieurs mouvements rebelles congolais, ou étrangers, qui déstabilisaient l'est de la RDC, avec parfois des appuis extérieurs, ont cessé le combat, rejoint l'armée congolaise, ont réintégré la vie civile ou leur pays d'origine. Néanmoins, ces acquis restent fragiles, les forces de sécurité congolaises sont dans un état dégradé et des bandes armées congolaises, ou étrangères, continuent de sévir, à l'instar notamment de la LRA ougandaise (Lord Resistance Army) qui est désormais disséminée le long des frontières ougandaise, soudanaise, congolaise et centrafricaine. Le Conseil de sécurité des Nations unies, à l'initiative de la France, avait déjà renforcé les moyens de la Mission des Nations unies en RDC (MONUC), depuis fin 2008, pour faire face à la crise des Kivus, en augmentant ses effectifs et en lui confiant un mandat plus robuste et centré sur la protection des civils. Cette priorité a été conservée dans le nouveau mandat de la mission, contenu dans la résolution 1925 du Conseil de sécurité, portée par la France et adoptée à l'unanimité le 31 mai 2010. La MONUC constitue un cas emblématique de prise en compte de la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix. Il était essentiel que cet objectif soit conservé afin de promouvoir le respect du droit international humanitaire. La France soutient, aussi, un engagement fort de tous les autres acteurs internationaux en RDC, à commencer par les Nations unies, présentes à travers la Mission reconfigurée et les différents programmes, agences et fonds des Nations unies, afin d'apporter un règlement durable aux causes structurelles de la crise congolaise (tensions communautaires, question du retour des réfugiés, problèmes fonciers, exploitation illégale des ressources naturelles). Elle est, également, très engagée dans les deux missions européennes d'appui à la réforme des secteurs de la sécurité (EUPOL) et de l'armée (EUSEC), auxquelles elle fournit la majeure partie des effectifs militaires et civils. Notre pays est particulièrement attentif à la situation des droits de l'homme en RDC et, notamment, celle des femmes et des filles. La France est, par ailleurs, engagée dans la prévention du recrutement et de l'utilisation illicite d'enfants soldats, ainsi qu'en faveur

de la prise en charge des enfants sortis des forces et groupes armés. Elle a, ainsi, financé, à hauteur de 700 000 EUR, un projet visant à répondre à ces objectifs et mis en oeuvre par l'UNICEF, entre juillet 2008 et octobre 2009. Face à l'urgence de la situation humanitaire à l'est, la France avait déjà triplé sa contribution dans ce domaine en 2007 (5 M d'euros au profit du PAM, du HCR et d'ONG). En 2008, à la suite de la dégradation de la situation au Nord-Kivu, cette aide avait été portée à 8,2 MEUR. En 2009, avec 4,5 MEUR d'aide alimentaire dans un contexte de relative stabilisation par rapport à 2008, la RDC était le premier bénéficiaire de l'assistance alimentaire française dans le monde. En 2010, notre pays a versé, pour la première tranche de programmation, une aide alimentaire d'un montant de 1,9 MEUR pour des actions de relance agricole dans l'est du pays, via différentes ONG, et une contribution de 500 000 EUR aux programmes du HCR en faveur des déplacés internes. En outre, face à la nouvelle urgence humanitaire apparue début 2010 à l'ouest du pays, dans la province de l'Équateur, à la frontière du Congo-Brazzaville, la France a apporté une aide logistique au HCR par le biais des Forces françaises au Gabon, fait une contribution au PAM de 200 000 EUR, et soutenu financièrement FONG Acted. La visite du Président de la République, à Kinshasa, en mars 2009, ainsi que celle du ministre des affaires étrangères et européennes, en janvier 2010, puis celle de la secrétaire d'État au commerce extérieur, en février 2010, ont permis de renforcer le partenariat avec la RDC pour l'aider à prendre le chemin du développement. La France s'est engagée à appuyer le renforcement de la présence de ses entreprises dans ce pays. Elle a pleinement soutenu la RDC dans l'atteinte du point d'achèvement du processus d'annulation de dette (initiative dite « PPTTE » qui va permettre une annulation de 8 Md\$ de dette) et apporte son aide aux autorités pour l'amélioration du cadre juridique des affaires (convention signée entre l'AFD et la Fédération des entreprises congolaises, en février dernier, lors de la visite de Mme Idrac). La France et ses partenaires sont, également, vigilants quant à la préparation des prochains scrutins présidentiel et législatif prévus au deuxième semestre 2011. Via l'Union européenne, un appui technique et financier sera apporté en vue de ces échéances capitales pour le pays. L'appui au processus de décentralisation est toutefois rendu difficile par le fait que la RDC n'a pas pu, à l'échéance du 15 mai 2010 stipulée par sa constitution, passer de onze à vingt-six provinces, faute de capacité suffisante. Face à ce défi, l'Union européenne continue de consacrer près du quart du Xe Fonds européen de développement sur la RDC (lequel s'élève à 560 M d'euros sur 2008-2013) à l'appui à la gouvernante, ce qui inclut bien évidemment un volet décentralisation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Boucheron](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83325

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7439

Réponse publiée le : 7 septembre 2010, page 9642